

<b>Nombre de Conseillers</b>	
En exercice	13
Présents	8
Votants	10
(3 votes par procuration)	
Publié par affichage du P.V. le	

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt trois juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/07/2025 affichée le 17/07/2025

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, Damien LEYRAUD, Richard GHIELMINI, Amande MARTY, Sandrine RIPERT, Elisabeth RIFFARD

Absents excusés : Eric NICOLAS (pouvoir à Gilles MAGNON), Michel HENARD (pouvoir à Sylvie SANIAL), Jean-Paul DEVILLE

Absent : Houari BELMOSTEFA, François ARNAUD

Secrétaire de séance : Eric ESCANDE

Ordre du jour de la séance :

- Restaurant scolaire :
  - Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
  - Suppression/création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
- Clôture de la régie de recettes du bar du village
- Convention AIREPPNET : commune/INSEE : envoi dématérialisé des données de l'état civil

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **I. RESTAURANT SCOLAIRE**

Considérant qu'il convient de créer deux emplois permanents pour nécessité de service au restaurant scolaire intercommunal (R.S.I.) : distribution des repas, encadrement des repas et animation sur le temps périscolaire de la cantine et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Il est créé d'une part un poste d'adjoint technique territorial (grade adjoint technique), pour 5.80h annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, accessible aux contractuels selon

les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'encadrement et de distribution des repas aux enfants et d'animation

et d'autre part, la suppression, à compter du 01/09/2025 d'un emploi permanent à temps non complet - 22.50 heures hebdomadaires - d'adjoint technique pour la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet - 27.60 heures hebdomadaires annualisées - d'adjoint technique,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la création de ces deux postes.

## **II. CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DU BAR DU VILLAGE**

Vu l'acte de création de la régie « bar de la commune » par l'arrêté 08/04 en date du 31 janvier 2008. Considérant qu'il n'y a plus la nécessité de conserver cette régie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la clôture de la régie de recettes du bar de la commune.

## **III. CONVENTION AIREPPNET, COMMUNE/INSEE- ENVOI DEMATERIALISE DES DONNEES DETAT CIVIL**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'application mise gratuitement à disposition auprès des communes par l'INSEE qui permet l'envoi des données d'état civil par voie dématérialisée via un portail internet. Cette application permet la saisie unitaire des informations d'état civil et/ou le transfert de fichiers au format normalisé extrait de logiciel métier. Toutefois, la commune s'engage à communiquer l'intégralité des bulletins d'état civil dans les délais et veille à maintenir l'organisation en section et registre de son état civil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce conventionnement.

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la demande de M. François Arnaud lors du conseil municipal du 19 juin 2025, relatif à l'entretien et à l'élagage de part et d'autre de la vélodrome, quartier de la gare, notamment une haie de cyprès qui déborde sur la voie publique. Il rappelle que cela est à la charge du propriétaire du terrain riverain dès lors que la plantation est issue de celui-ci. La C3PS responsable de l'entretien de cette voie a été contactée.

**V. CARNET**

Après avoir assuré le poste de secrétaire générale de la mairie pendant 25 ans, Mme Françoise Barral, prendra officiellement sa retraite à partir du 31 janvier prochain. M. le Maire remercie d'ores et déjà Mme Barral pour le travail accompli durant toutes ces années. Et il souhaite la bienvenue à Catherine Sarignac qui a pris ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.



Fin de séance : 21h00.

Le secrétaire de mairie,  
Eric Escande

Le Maire,  
Gilles MAGNON